



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département des Examens et Concours

La rectrice de l'académie de Nice,

D.E.C

Département des Examens
et Concours

Service des Concours

VU le code de l'éducation ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat ;
VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
VU le décret n° 2021-1803 du 23 décembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps des infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 13 décembre 2022 fixant les règles d'organisation de concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté du 23 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts au concours réservé pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé, au titre de la session 2023, du concours réservé de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Président du jury :

M. MERMIER Silvio

personnel de direction, lycée Thierry Maulnier, Nice

Vice-présidente :

Mme BEAUVAIS Odile

infirmière conseillère technique de l'inspecteur d'académie,
DSDEN du Var

Membre du jury :

Mme VERGNES Emilie

infirmière, collège Canteperdrix, Grasse

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 5/04/2023